

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du samedi 17 octobre 2020 à 17 heures

Etaient présents :

Michel Talagrand, Elyane Eschalier, Greta Godaert,
Christophe Godelet, Michel Mathiou, Florinne Talagrand, Jocelyn Gelly
et Roland Hours.

Pouvoir : Michel Mathiou pour Nathalie Jalabert
Elyane Eschalier pour Isabelle Eschalier
Michel Talagrand pour Alix Thoa

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Roland Hours

Ordre du jour

- 1- Décisions Modificatives (DM) pour les budgets M40 et M14
- 2- Délégation du Conseil Municipal au Maire (annule et remplace)
- 3- Renouvellement du marché de transport (marché de Joyeuse le mercredi)
- 4- Convention SIVOS – Commune de Sablières
- 5- Questions diverses

**Ce jour, le quorum étant atteint, à 17h précise, le maire déclare la
réunion du Conseil Municipal du *samedi 17 octobre 2020 à 17h ouverte.***

1 – Décisions modificatives (DM) des budgets M14 et M40

Le Maire explique au Conseil que les crédits ouverts aux articles 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) et 7022 (coupe de bois) du budget de la Commune (M14) pour 2020 sont insuffisants et nécessitent une Décision Modificative (DM) de 3102.82 €

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3102.82	
7022	Coupe de bois		3102.82

De même pour ce qui est du budget de l'eau (M40), une dépense plus importante sur les analyses d'eau ainsi qu'une erreur d'imputation nécessitent une Décision Modificative (DM).

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
618	Divers	600	
7011	Eau		600

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
1641	Emprunts en €	40 000	
1641	Emprunts en €	130 000	
131-26	Subvention d'équipement		40 000
131-26	Subvention d'équipement		130 000

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces 2 délibérations.

2 – Délégation du Conseil Municipal au Maire (annule et remplace)

Cette délibération présentée au Conseil du 29 août et votée à l'unanimité est à l'ordre du jour de ce Conseil du 17 octobre par suite à un manque d'information sur les montants engagés.

>> Au point 8 « Réaliser une ligne de crédit » le montant est fixé à 100 000 €

>> Au point 9 « droit de préemption pour des aliénations » le montant inférieur à 10 000 €

Après avoir exposé à nouveau cette délibération, le Maire précise qu'il tiendra le Conseil informé de ces décisions prises dans le cadre de la délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

Cette délibération porte sur les délégations du Conseil Municipal à donner au Maire de façon à faciliter la bonne marche de l'administration communale telles que

- *La réalisation des emprunts prévus au budget ainsi que les opérations financières nécessaires.*
- *Prendre toutes les décisions concernant les marchés de travaux, de fournitures et de service (la préparation, la passation, l'exécution, le règlement...) qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
- *Passer les contrats d'assurance*
- *Gérer les concessions du cimetière*
- *Intenter au nom de la commune des actions en justice*
- *Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communaux*
- *Réaliser les lignes de trésorerie*
- *Exercer au nom de la commune le droit de préemption*

Le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'utilisation de ces délégations

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

3 – Renouveaulement du marché de transport (marché de Joyeuse le mercredi)

Le Maire fait part au Conseil de l'intérêt de maintenir le service de transport pour les personnes de la commune.

...Et après en avoir débattu, le Conseil approuve cette décision ainsi que les tarifs pour les usagers (5€ trajet Aller/Retour=

3 entreprises ont été consultées (GINHOUX, ARSAC, GRAILLE) et seulement 2 ont adressé leur devis à la mairie

L'entreprise ARSAC a été retenue

Elle met en place un véhicule avec le chauffeur pour 8 usagers et à un coût de 165€ par trajet aller/retour journalier

La Région RHONE ALPES AUVERGNE prendra en charge 60% du déficit du cout du service Hors Taxes

Le Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

4 – Convention SIVOS – Commune de Sablières

Le Maire présente au conseil la demande d'aide du syndicat SIVOS .

Cette convention proposée à pour but de préciser le soutien de la commune de Sablières afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école intercommunale de Dompnac , et ceci indépendant de sa participation financière au budget du SIVOS.

Notre commune s'engage à mettre à disposition du SIVOS son agent d'entretien ou son agent technique en cas de défaillance des agents du SIVOS ou de la commune de Dompnac.

Cette convention prendra effet le 1^{er} novembre 2020 et ce pour une durée de 6 ans
Une convention identique était adressée à la commune de Saint Melany
Les heures passées seront facturées en fin d'année au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette convention et vote à l'unanimité cette délibération.

4 – Questions diverses ères

1- Le PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE a réélu son bureau le 3 octobre dernier
Monsieur Dominique ALIX, maire de Lachamp Raphael a été élu président.

2 – La nuisance sonore et nocturne liée aux chiens est toujours présente mais ca va mieux

3 – Le transport scolaire

Le résultat de l'adjudication avec la société retenue pose quelques problèmes et cela pourrait faire objet d'une reprise. (2 mini bus ...cela ne correspond pas à l'adjudication))

D'autre part, le parcours serait à modifier

Si l'on conservait les 2 mini bus :

- Un bus partirait du Mas et passerait par le Chambon, Les Escoudercs et Le Bizalavant de rejoindre le village et partir vers Dompnac

- L'autre mini bus partirait de Montségur ...

4 – L'élagueuse télescopique ...

>>>> Nous allons l'acheter.

5 – Le chemin du Montségur Haut

>>>> Il est en cours de classement communalcomme les autres chemins qui n'ont pas été cadastrés depuis 1983

>>>> Rien n'a été décidé suite à la requête de Monsieur Champ

6 – Le goudronnage des chemins....

>>> Il n'y aura pas de goudronnage cette fin d'annéecela pourrait commencer au printemps 2021

7 – Second défibrilateur pour la commune

>>> Il sera installé au chef-lieuavec un contrat maintenance

Question du public :

La location de la salle communale devrait être gratuite pour les activités récurrentes

>>>> Nous en débattons avec le Conseil Communal ...et vous apporterons la réponse.

Le séance est levée vers 18h30

Roland HOURS